

Ecrit par le 3 avril 2025

Orange lance la 7^e saison de son programme 'Femmes Entrepreneuses'



Le groupe français de télécommunications [Orange](#) lance chaque année depuis 2018 le programme 'Femmes Entrepreneuses' afin d'accompagner les créatrices dont les entreprises sont en activité depuis un à trois ans dans le domaine de la tech et du numérique. Pour la 7^e édition, les cheffes d'entreprise ont jusqu'au mardi 31 décembre pour s'inscrire.

Le dispositif 'Femmes Entrepreneuses', qui est unique en France, vise à renforcer la place des femmes dans l'univers des nouvelles technologies et à répondre à la problématique de leur sous-représentation. Plus de 600 entrepreneuses ont été accompagnées par Orange depuis la création du programme en 2018. Chaque année, ce sont 100 entrepreneuses lauréates, dont une dizaine en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui bénéficient gratuitement d'un accompagnement personnalisé pour accélérer le développement de leur start-up.

Ecrit par le 3 avril 2025

'Femmes Entrepreneuses' permet une mise en visibilité et une mise en relation orientées business, un mentorat et un soutien d'expertise par les salariées d'Orange incluant la stratégie de financement, une masterclass pour développer la vision stratégique de l'entreprise, ainsi qu'un hébergement ponctuel. Après la période d'incubation, les lauréates intègrent le Cercle des Femmes Entrepreneuses pour élargir leur réseau et bénéficier de services proposés dans leur région comme des masterclass, séminaires, ateliers ou du mentorat ponctuel.

Comment postuler ?

Les entrepreneuses ont jusqu'au mardi 31 décembre pour [déposer leur candidature en ligne](#). Les lauréates seront sélectionnées en janvier 2025 et le programme sera étalé de février à novembre 2025.

Pour candidater, il faut être fondatrice ou actionnaire majoritaire de l'entreprise, la start-up doit être en développement et confrontée à des problématiques liées au recrutement, à l'organisation, à la stratégie, ou à une levée de fonds, et les technologies numériques doivent être au cœur de l'activité. Les lauréates seront choisies selon plusieurs critères comme leur personnalité, la pertinence et l'originalité de leur solution, la maturité de leur start-up, ainsi que le potentiel de croissance de leur entreprise.

Le Département de Vaucluse soutient le cinéma et l'audiovisuel

Ecrit par le 3 avril 2025



Le **Département de Vaucluse** lance un fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle. Les candidats ont jusqu'au dimanche 8 septembre prochain pour envoyer leur dossier.

Le Vaucluse se veut une terre de cinéma. C'est pourquoi le Conseil départemental crée un fonds d'aide sélective à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle. L'objectif de ce fonds est de soutenir la création artistique, d'encourager la diversité des œuvres filmiques, de développer le rayonnement culturel et de mettre en valeur le patrimoine naturel du département. Ce fonds est cumulable avec le fonds de soutien de la [Région Sud](#).

[Le Vaucluse, ses paysages et sa lumière sur un plateau... de cinéma](#)

Écrit par le 3 avril 2025

À qui s'adresse cette aide ?

Les sociétés de production présentant des œuvres de fiction, documentaire ou d'animation (série courte, longue et unitaire) destinées à une première diffusion à la télévision ou sur un service de médias audiovisuels à la demande, peuvent envoyer leur dossier de candidature, ainsi que les sociétés de production prenant la forme de sociétés commerciales, ou encore les sociétés de production possédant un siège social en France ou dans un autre État membre de l'espace économique européen à condition qu'elle dispose d'un établissement stable en France au moment du vote de la subvention.

Pour être éligibles, les œuvres présentées doivent justifier de la présence acquise d'un diffuseur télévisé ou des Services de médias audiovisuels à la demande (SMAD), faire preuve d'une qualité d'écriture, d'une originalité, d'une contribution à la diversité de la création, voire d'un lien culturel ou géographique avec le département, garantir un temps de fabrication ou de tournage significatif se déroulant sur le territoire vaclusien, justifier de financements français acquis à hauteur de 20 % du budget global de production, ou encore être engagées dans une démarche d'éco-production.

Les dossiers de candidature

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse mail cinema.audiovisuel@chambraud avant le 8 septembre. Plusieurs pièces doivent être jointes :

- Le dossier de renseignements, le plan de financement et le devis prévisionnel (téléchargeable sur le site du Département)
- Un courrier de demande adressé à Madame la Présidente du Département de Vaucluse, indiquant la nature et le montant de l'aide souhaités
- La version la plus récente du scénario
- Le synopsis
- Une note d'intention de réalisation
- Une note d'intention de la production expliquant notamment le choix du département de Vaucluse
- Les CV du réalisateur, de l'auteur, et de la société de production
- La notification chiffrée ou la lettre d'intérêt d'un diffuseur
- Une fiche technique et artistique du film
- Un plan de travail le plus développé possible indiquant les lieux précis de tournage et de fabrication sur le territoire vaclusien
- Un calendrier prévisionnel
- La copie du contrat d'auteur signé avec la société de production, et des contrats de coproduction déjà conclus
- K BIS, RIB et numéro SIRET complet de la société

Ecrit par le 3 avril 2025

Les candidats retenus pourront percevoir une aide minimale de 10 000€. Cette aide peut monter jusqu'à 140 000€.

Pour en savoir plus sur le soutien à la production visuelle, [cliquez ici](#).

Pour en savoir plus sur le soutien à la production de longs métrages de cinéma, [cliquez ici](#).

[Le Vaucluse, un Hollywood provençal en devenir ?](#)

Salon des maires 2024 : les candidatures pour les Prix de l'innovation territoriale sont ouvertes

Ecrit par le 3 avril 2025



Les Prix de l'innovation du [Salon des Maires et des Collectivités locales](#) récompensent les solutions et les initiatives les plus novatrices en faveur des transformations économiques, écologiques et sociales menées dans les territoires. Il est d'ores et déjà possible de déposer sa candidature, et ce, jusqu'au 27 octobre.

En 2024, la participation aux Prix de l'innovation est ouverte à toutes les organisations partenaires des collectivités, qu'elles soient exposantes ou non sur le Salon des Maires et des Collectivités locales, qui aura lieu du 19 au 21 novembre prochain à Paris.

Organisé sous la présidence de Murielle Fabre, secrétaire générale de l'[Association des Maires de France](#), le concours des Prix de l'innovation vise à récompenser des solutions destinées aux collectivités locales ou encore des collaborations menées avec des collectivités. Les prix couvrent 8 catégories :

- La sobriété énergétique
- Les mobilités décarbonées
- L'aménagement, le logement, la rénovation, le recyclage urbain et l'habitat durable
- Le numérique en confiance

Ecrit par le 3 avril 2025

- La planification écologique
- La solidarité et l'inclusion
- Le dynamisme et l'attractivité locale
- La sécurité (prévention et gestion des risques)

Cette année, tous les acteurs engagés dans l'action locale peuvent participer et candidater, qu'ils soient exposants ou non sur le salon : acteurs publics, privés ou relevant du monde associatif et de la société civile organisée. Chaque candidat peut soumettre trois projets innovants dans une ou plusieurs catégories. Pour candidater, il faut envoyer remplir [le dossier accessible en ligne](#) (un dossier par innovation). Les frais de participation s'élèvent à 540€, que ce soit pour un ou plusieurs dossiers. Les candidatures doivent être envoyées avant le 27 octobre 2024 à 23h59.

L'émission Super Nanny lance un appel à candidatures en région Paca

Ecrit par le 3 avril 2025



L'émission télévisée [Super Nanny](#), diffusée sur la chaîne TFX, recherche des nouveaux participants pour de futurs épisodes. L'émission lance un appel à candidatures en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Si l'émission *Super Nanny* fêtera bientôt ses 20 ans, cela fait plus de 10 ans qu'elle est présentée par Sylvie Jenaly qui intègre des familles le temps de quelques jours pour aider les parents débordés par leurs enfants à retrouver leur autorité et l'harmonie du foyer. D'abord diffusé sur M6, le programme est aujourd'hui sur TFX.

L'émission lance aujourd'hui un appel à candidatures en région Paca. Parents solos, parents d'ados, familles nombreuses ou recomposées, Super Nanny vient en aide à tous les types de famille. Pour obtenir cette aide, il suffit de contacter directement Super Nanny sur [sa page Facebook](#), ou bien par mail à l'adresse casting.supernanny@warnerbros.com

Entrez dans la danse et dans l'histoire de la 78e édition du Festival d'Avignon



Pour la 78e édition du [Festival d'Avignon](#), le chorégraphe et danseur [Boris Charmatz](#), directeur du Tanztheater Wuppertal Pina Bausch et de Terrain, propose le projet CERCLES : un atelier immersif de danse qui mêlera danseurs professionnels et amateurs du 26 juin au 1er juillet, sur la pelouse du Stade de Bagatelle sur l'île de la Barthelasse.

Boris Charmatz donne rendez-vous au public du Festival dans un stade pour assister à un atelier à ciel ouvert, entre passé et présent. Le chorégraphe s'intéresse au cercle, forme qui a toujours hanté la mémoire de la danse - qu'elle soit traditionnelle ou moderne, classique ou contemporaine. En puisant dans une infinie variété de répertoires, convoquant danses traditionnelles, ballet classique ou

Ecrit par le 3 avril 2025

chorégraphies contemporaines, Boris Charmatz invite les participants et participantes à construire une collection de danses en cercles. Comment donner à nos rondes de nouvelles dimensions ? Conçu comme un surgissement chorégraphique travaillé au fil des jours par 200 personnes amatrices ou professionnelles, CERCLES inaugure un espace de recherche inédit. Souhaitant autant bousculer notre héritage que se laisser déplacer lui-même, le chorégraphe rêve d'étendre notre perception de la danse en la sortant des formats habituels. Il nous convie au cœur de l'élaboration de ce projet.

180 participants et participantes sont recherchés

La pratique de la danse n'est pas une condition préalable pour participer. Le projet est ouvert à toute personne âgée de 16 ans et plus, quelle que soit sa condition physique. A noter toutefois que chaque atelier dure 3 heures et se déroule en plein air, pendant 6 jours d'affilée.

Les jours d'ateliers participatifs sont les suivants : Mercredi 26, jeudi 27, vendredi 28, samedi 29, dimanche 30 juin et lundi 1 juillet 2024 de 18h à 21h sur la pelouse du Stade de Bagatelle sur l'île de la Barthelasse. Les inscrits s'engagent nécessairement pour les 6 dates et doivent se loger de manière autonome. Les trois dernières soirées d'atelier seront ouvertes au public en entrée libre dans le cadre de la 78e édition du Festival d'Avignon. Pour candidater il faut impérativement être disponible du mercredi 26 juin 17h au lundi 1er juillet 2024 inclus de 18h à 21h pour l'atelier.

Inscriptions jusqu'au 28 avril

Pour candidater, remplir le formulaire ci-dessous et le renvoyer pour le 28 avril. La sélection des participantes et participants aura lieu la semaine du 13 mai.

Clôture des candidatures le dimanche 28 avril. L'inscription vaut pour l'ensemble des 6 jours. Les inscrits doivent se loger de manière autonome.

Des questions ? projetcercles@festival-avignon.com

Formulaire pour candidater: <https://form.jotform.com/240863426312048>

Montfavet, l'appel à candidatures pour les petites formes c'est maintenant !

L'appel à candidature pour la 9e édition des [Petites formes](#) 2024 est ouvert. Le festival des petites formes est un festival de théâtre, cirque et musique, dédié aux petites formes (entre-acts et formes brèves) qui se déroulera à Montfavet les samedi 12 et dimanche 13 octobre

Ecrit par le 3 avril 2025

2024.

L'envoi des candidatures est possible jusqu'au 8 mars 2024 minuit. Elles seront examinées par un comité de programmation composé de bénévoles et de professionnels. Les conditions d'accueil proposées : un forfait de 350€ par jour et par artiste la prise en charge des frais de transport -à hauteur de 0,30 €/km- ainsi que l'hébergement chez l'habitant et les repas.

Dossier [ici](#) et appel à candidature [ici](#). Les actions culturelles de la Compagnie Demain il fera jour [ici](#).

La Compagnie '[Demain il fera jour](#)' est co-fondatrice du festival Les Petites formes de Montfavet créée en 2016. Elle est en charge de la coordination et de la programmation. En savoir plus [ici](#).

MH

La CCI de Vaucluse organise les Trophées du commerce de proximité

Ecrit par le 3 avril 2025



Après avoir organisé sa **1^{re} Nuit du commerce de proximité** en décembre dernier, la **Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse** a décidé de remettre ce type de commerce en lumière avec les **Trophées Horizon Commerce** le 11 mars prochain. Les commerçants et associations de commerçants vauclusiens ont jusqu'au 11 février pour candidater.

Organisés en partenariat avec la **Banque Populaire Méditerranée**, les Trophées du commerce de proximité ont pour objectif de récompenser les commerçants et associations de commerçants les plus talentueux pour leurs initiatives et leur engagement. Ils seront valorisés pour diverses actions telles que le concept du commerce, le développement de l'activité, les démarches d'amélioration, la stratégie de différenciation, ou encore l'implication dans la vie locale.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 11 février. Les participants peuvent choisir la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir : Création (pour les entreprises de moins d'un an), Numérique, Développement durable, ou Coup de cœur. Un jury composé de représentants de la CCI de Vaucluse et de professionnels du commerce distinguera les commerces et les associations de commerçants dont les performances illustrent le savoir-faire et le dynamisme commercial. La remise de prix aura lieu le lundi 11 mars au Campus de la CCI.

Ecrit par le 3 avril 2025

Pour candidater si vous êtes commerçant, [cliquez ici](#).

Pour candidater en tant qu'association de commerçants, [cliquez ici](#).



V.A.

Facturation électronique : lancement d'un pilote et d'un appel à candidatures

Ecrit par le 3 avril 2025



Le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre et la généralisation de la facturation électronique pour les entreprises.

Cette réforme a pour objectif de :

- Renforcer leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative et aux gains de productivité issus de la dématérialisation ;
- Simplifier, à terme, leurs obligations déclaratives grâce à un pré-remplissage des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- Améliorer la lutte contre la fraude, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi et d'une concurrence loyale ;
- Améliorer la connaissance en temps réel de l'activité des entreprises.

La généralisation de la facturation électronique et de la transmission des données de transaction à administration se déploiera à compter du 1^{er} juillet 2024. A partir de cette date, toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, devront, pour s'acquitter de ces obligations, avoir choisi une plateforme de dématérialisation pour échanger leurs factures électroniques et transmettre leurs données à

Ecrit par le 3 avril 2025

l'administration. Elles choisiront librement de recourir soit à une plateforme de dématérialisation dite « partenaire » de l'administration, soit directement au portail public de facturation (Chorus Pro) qui opère déjà depuis 2017 la facturation électronique dans les relations entre le secteur public et ses fournisseurs.

Pourquoi un pilote ?

Pour être gage d'opportunités pour les 4 millions d'entreprises qui s'échangent chaque année près de 2 milliards de factures, le dispositif doit être adapté à leurs besoins et présenter des garanties de robustesse et de sécurité, condition indispensable de la confiance qu'elles placeront en lui.

C'est pourquoi la généralisation de la facturation électronique sera précédée d'une phase de rodage entre janvier et mars 2024. Ce pilote permettra de tester en conditions réelles le bon fonctionnement de bout en bout du dispositif associant l'ensemble des acteurs : portail public de facturation, plateformes partenaires, entreprises utilisatrices et éditeurs de logiciels. Il permettra également de tester l'adaptation aux attentes des entreprises du dispositif d'accompagnement envisagé, dans un esprit d'ambition et de dialogue.

Comment participer ?

Afin de sélectionner les opérateurs volontaires souhaitant participer à ce pilote et à sa préparation qui s'engagera dès septembre prochain, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) et l'agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE) lancent un appel à candidatures.

Les entreprises qui souhaitent se porter candidates doivent se constituer en équipe, réunir quelques fournisseurs et clients volontaires, leurs éditeurs de logiciels voire de plateformes de dématérialisation. Chaque équipe sera organisée autour d'un chef de file, interlocuteur privilégié de l'administration pendant le pilote et sa phase préparatoire.

Le dossier de candidature, disponible sur le site impots.gouv.fr, doit être déposé auprès de l'administration au plus tard le 26 juin 2023. Les équipes seront informées de leur sélection à l'été.

La prochaine étape ?

A compter du 1^{er} mai prochain, un service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaires sera créé au sein de la DGFIP. Adossé à la direction régionale des Hauts-de-France et du Nord, ce service est l'interlocuteur unique des plateformes souhaitant devenir partenaires et obtenir l'immatriculation prévue par l'article 290 B du code général des impôts. Il est à ce titre le garant du fonctionnement du dispositif.

A ce jour, aucune plateforme n'est encore immatriculée. A terme, la liste des plateformes partenaires sera mise en ligne sur l'espace Partenaires du site impots.gouv.fr, auquel les entreprises seront invitées à se reporter. Vous pouvez d'ores et déjà y trouver des informations relatives au passage à la facturation électronique.

Ecrit par le 3 avril 2025

Pour participer au pilote et répondre à l'appel à candidatures, consultez [ce lien](#).

19e Festival du Polar : 9 lecteurs recherchés pour composer le jury



A l'occasion du [19° festival du polar](#), qui se déroulera du 8 au 12 novembre 2023 à Villeneuve Lez Avignon, un jury de 9 lecteurs décernera le prix des lecteurs à l'un des auteurs présents sur le salon.

Ecrit par le 3 avril 2025

Pour composer le jury, le festival fait appel à des amateurs de polar aux goûts éclectiques. Alors, si vous aimez la lecture, si vous avez l'esprit critique et souhaitez débattre de vos coups de cœur, faites-vous connaître pour participer à cette expérience.

Pour faire partie du jury, plusieurs critères sont à respecter :

- Lire 6 à 7 romans noirs et policiers sélectionnés par le comité du festival (livres offerts) entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2023 ;
- Ne pas avoir été membre du jury du prix des lecteurs depuis 2018 ;
- Participer à la remise des livres le 22 juin 2023 à 18h à la médiathèque Saint-Pons de Villeneuve lez Avignon ;
- Participer à au moins une réunion de débat entre membres du jury pour partager les romans de la sélection ;
- Participer à la remise du prix, le samedi 11 novembre 2023 à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

Pour faire acte de candidature, les lecteurs doivent adresser une lettre de motivation les présentant (centres d'intérêts/loisirs, parcours professionnel, âge) et détaillant leurs goûts en matière de lectures, avant le 31 mai et adresser à l'attention de Corinne Tonelli à l'adresse suivante : pole-culturel@villeneuvelezavignon.com en mettant en objet « Candidature jury polar ». Les 9 jurés retenus seront informés par mail début juin.

Plus d'informations sur www.polar-villeneuvelezavignon.fr

J.R.